



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Assemblée générale de la Fédération des acteurs de la solidarité Appel à candidature pour le Conseil d'administration

À l'ensemble des associations et organismes adhérents
de la Fédération des acteurs de la solidarité

Le Président

Paris, le 12 avril 2022

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des acteurs de la solidarité se tiendra le **mercredi 15 juin 2022** de 15h30 à 17h30 au **Couvent des Jacobins, 20 place Saint-Anne, 35000 Rennes**.

La convocation et l'ordre du jour vous seront adressés, par mail, avant fin mai.

Le Conseil d'Administration se réunira le même jour, à la suite de l'assemblée générale, pour élire les membres du Bureau fédéral.

Comme à chaque assemblée générale, un vote aura lieu pour élire de nouveaux-elles administrateur-trice-s fédéraux-ales (renouvelables par tiers chaque année).

La fédération est administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres du Conseil des régions (élus par leurs pairs en Conseil des régions), 2 personnalités qualifiées (élues par le Conseil d'administration et ratifiées par l'Assemblée générale) et 17 administrateur-trice-s élu-e-s par suffrage direct des adhérents :

- 5 bénévoles – **2 sièges à pourvoir en 2022**
- 3 salarié-e-s – **2 sièges à pourvoir en 2022**
- 3 personnes accompagnées – **1 siège à pourvoir en 2022**
- 2 travailleur-euse-s sociaux-ales / intervenant-e-s sociaux-ales – **1 siège à pourvoir en 2022**
- 4 adhérents nationaux – **1 siège à pourvoir en 2022**

Si votre organisme veut présenter la candidature d'une personne dans le collège "Administrateur-trice-s bénévoles" ou/et "Administrateur-trice-s salarié-e-s" ou/et "Administrateur-trice-s personnes accompagnées" ou/et "Administrateur-trice-s travailleur-euse-s sociaux-ales / intervenant-e-s sociaux-ales", ou/et "Adhérents nationaux", vous devez nous **renvoyer la déclaration de candidature (ci-jointe) avant le mercredi 17 mai 2022**, avec cachet et signature du-de la président-e de l'organisme et signature du-de la candidat-e.

Nous vous invitons aussi à vous rapprocher de votre association régionale pour l'informer de votre candidature.

La Fédération est fière d'avoir approuvé en assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2021 une modification de ses statuts pour faire au minimum la parité femmes/hommes dans toutes ses instances, nationales comme régionales, au plus tard en 2023. Nous invitons tout particulièrement les femmes qui agissent dans la Fédération à se porter candidates au conseil d'administration fédéral afin de mettre en œuvre cette décision majeure pour notre gouvernance associative.

Amitiés,

Pascal Brice